

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 21 AVRIL 2026 (19 : 00)

Présents :

Monsieur Laurent DEVIN, Député-Bourgmestre;
Monsieur Kevin VAN HOUTER, Madame Larissa DAVOINE, Monsieur Thomas BEAUJEAN,
Monsieur Philippe LABAR, Madame Marjorie ALONGI, Madame Cécile CORSO, Échevins;
Monsieur Luc Jonnart, Monsieur Jérôme Urbain, Madame Judith Philippe, Monsieur Benoît
DEGHORAIN, Monsieur Laurent ARMAN, Madame Marie Claude KLENNER, Monsieur Frédéric
Maghe, Monsieur Alexandre Rombaut, Madame Marine Vilbajo, Monsieur Mario Tilmant, Monsieur
Arno DUPORTAL, Monsieur Jacques GOSSUIN, Monsieur Patrice LAÏ, Monsieur Davy
FIORDALISO, Madame Âaziza JEDY, Monsieur Cédric LECOCQ, Madame Roxane
GROETEMBRIL, Monsieur Jean GIGOUNON, Madame Hélène HARVENGT, Madame Sarah De
Baets, Conseillers;
Monsieur Vincent Noteboom, Président du CPAS;
Monsieur Guillaume SOMERS, Directeur Général;

Excusées :

Madame Natacha LEROY, Madame Valeri CORDISCO, Madame Aurore ROMANI, Conseillères;

Conseil communal du 21 avril 2026

à 19h00

Salle A - Kursaal

SÉANCE PUBLIQUE

Monsieur Cédric Lecocq :

« Je tiens excuser Madame Romani qui a perdu son frère, travailleur de chez Wanty, à l'âge de 41 ans. Je sais que vous avez déjà répondu favorablement en vous associant, ainsi que l'ensemble du Conseil et du Collège, dans ce moment de deuil aussi envers la famille et les travailleurs de chez Wanty qui est une entreprise importante dans notre communauté. »

Monsieur Laurent Devin :

« C'est un drame familial. Je tiens à témoigner en mon nom personnel, celui du Collège Communal et je pense de l'ensemble du Conseil Communal, nos sincères condoléances à Madame Romani. Bien évidemment, une solidarité indéfectible aux travailleurs de l'entreprise, qui sont, une nouvelle fois, touchés par un drame mortel. »

JURIDIQUE

Excusé pour ce point :

Monsieur Jean GIGOUNON, Conseiller;

1. Démission d'un conseiller communal – Prise d'acte – Vérification et validation des pouvoirs du suppléant – Prestation de serment et installation.

Le Conseil Communal est invité à prendre acte de la démission de Monsieur Frédéric TILMANT de son mandat de conseiller communal et à procéder aux formalités de désignation d'un ou d'une suppléante qui le remplacera.

Monsieur Laurent Devin :

« Monsieur Frédéric Tilmant, comme vous le savez, a annoncé la démission de toutes ses fonctions politiques. En cas de désistement au mandat, le suppléant d'ordre du titre doit en informer le Conseil communal au plus tard à l'occasion de la séance. Je vais vous lire la lettre de démission de Monsieur Tilmant. »

Monsieur Devin lit la lettre de démission.

« Bien évidemment, on souhaite le meilleur à Frédéric. On s'était vus samedi passé, tous

ensemble. On était réunis à Péronne. On a pu lui témoigner toute notre affection, notre soutien également. Je vais avoir quelques mots ici pour lui qui resteront comme cela dans l'histoire de la ville. Après dix-neuf années en tant que membre du Collège communal, dix-huit en tant qu'Echevin et plus d'un an en tant que Président de la CPAS de la ville de Binche, je crois qu'il a pris la décision de démissionner de l'ensemble de ses fonctions politiques pour des raisons éminemment personnelles, que je respecte, que nous devons évidemment respecter. Frédéric est un homme de caractère, un homme de conviction, un homme passionné et surtout un homme au grand cœur. S'il est bien connu dans notre région pour ses exploits sportifs d'antan. Ça remonte ! Je pense, en me promenant avec Frédéric dans la région du Centre, je pense qu'il n'y a pas homme plus connu, plus populaire que Frédéric Tilmant. Je ne sais pas si quelqu'un a déjà pu se disputer une fois avec Frédéric ici. Je vous mets au défi, je vous enferme dans un loft, je vous mets à Koh-Lanta. Il n'y a que Marié au premier regard, vous ne le ferez pas avec Frédéric, parce que Nancy ne sera pas d'accord, mais tout le reste, même sur l'île de la Tentation, Frédéric, c'est non, c'est un gars qui est vraiment extraordinaire. Passionné par le folklore, je crois qu'on a tous pu le constater. Il était de tous les carnivals, des festivités pendant de nombreuses années, en tant qu'Echevin du folklore, des fêtes. Il a même été beaucoup plus loin. Certains en ont même souri, mais j'ai vu chez lui une dévotion absolue. Rappelez-vous, on est en pleine Covid. Il a mis de sa personne pour rendre le bois de la case, alors peu entretenu, aux Levallois. Tous les samedis, il s'y mettait. Il invitait des potes à lui, et hop, c'était parti. Et donc, il a rendu le bois de la case aux Levallois et pour en faire de nouveau un lieu de promenade. Il ne s'est pas arrêté là. Il avait les sports à sa charge évidemment, et plusieurs ici s'en souviennent. Il était passionné de rugby aussi. Son frère était un membre éminent, à un moment donné, du rugby Coyote Club de Binche. Il a permis, entre autres, la rénovation de la piscine communale, l'adaptation du stade Vachandez aux normes nécessaires pour permettre à l'équipe première d'évoluer dans de bonnes conditions. Il a également mis tout son cœur, rappelez-vous, pour que les nombreux jeunes fréquentant le stade Domenico Schena puissent disposer d'un deuxième terrain de football synthétique, de nouveaux vestiaires et d'un éclairage. Ce projet, il verra prochainement le jour. J'ai même vu Frédéric avec une faux commencer à faucher tout autour des deux terrains. Je l'ai vu avec une tondeuse aller lui-même le faire. Il adorait ça. En tant que Président du CPAS, il a dû mener un travail de l'ombre difficile afin de permettre à l'institution de maintenir un équilibre financier soutenable. Monsieur Rombaut n'a pas manqué de le rudoyer très régulièrement, le marquant au short, comme on dit en langage sportif, malgré de nombreux arrêts de programme, de subventionnement, tout en devant gérer la préparation de l'arrivée des exclus des allocations de chômage. Aujourd'hui, Frédéric se retire de la vie politique pour retrouver un équilibre, une vie harmonieuse en famille, parce que pour lui, il n'y a rien de plus important dans sa vie et parce que l'intensité de ses responsabilités politiques ne permettait pas toujours de préserver cette harmonie. Il a pris une décision mûrement réfléchie que je respecte et qui répond à un besoin personnel d'ouvrir une nouvelle étape de vie. Pour en avoir discuté évidemment au préalable avec lui, pour lui avoir permis de s'exprimer devant tous les camarades en Union socialiste communale. Il l'a fait en Collège communal. Il l'a fait évidemment devant tous les mandataires et les militants socialistes. On a déjà vu un tout autre homme libéré du poids des responsabilités politiques et il devient magasinier chauffeur. Il fallait le voir heureux comme un enfant de reprendre ses premières fonctions dans un magasin. Il m'a dit : 'la boucle est bouclée. Tu sais, je suis heureux'. On était samedi matin, il a dit : 'demain, je travaille, je suis heureux, c'est reparti.' En mon nom, au nom du Collège, j' imagine du Conseil communal et de celui du CPAS, je tiens à le remercier et lui souhaiter une bonne continuation dans sa nouvelle vie. Je lui ai remis ses salutations en votre nom à toutes et à tous. Merci Frédéric et bonne continuation à lui.

Il me revient maintenant d'appeler la première personne suppléante sur la liste du groupe socialiste pour prêter serment. Je vais ceindre l'écharpe mayorale et il a été fait appel à la toute première personne qui a souhaité prendre ses fonctions, ses responsabilités politiques. Sarah, je vois que tu es déjà accompagnée de ton mari, de tes amis. On connaît tes multiples combats. Tu m'as d'ailleurs dit qu'un de tes combats, que tu allais continuer à mener, était justement la lutte contre la violence faite aux femmes. C'est l'échange qu'on avait eu ensemble. Il y a de cela quelques jours quand on s'est retrouvés tous les deux. Je vais t'inviter à venir ici pour pouvoir prêter le serment. »

Prestation de serment de Madame Sarah De Baets :

« Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge. »

Monsieur Laurent Devin :

« Le Conseil communal est ainsi dûment formé. »

Prise d'acte et Prestation de serment de Madame Sarah De Baets.

Excusé pour ce point :

Monsieur Jean GIGOUNON, Conseiller;

2. Tableau de préséance des membres du Conseil communal - Arrêt

Le Conseil Communal est invité à arrêter l'ordre de préséance des conseillers communaux à la suite de la démission de Monsieur Tilmant Frédéric de son mandat de conseiller communal et à la désignation de la personne qui viendra le remplacer dans cette fonction.

Accord à l'unanimité

Excusé pour ce point :

Monsieur Jean GIGOUNON, Conseiller;

3. CPAS – Démission du Président du Centre Public d'Action Sociale – Prise d'acte

Le Conseil Communal est invité à prendre acte de la démission de Monsieur Frédéric TILMANT de son mandat de Président du Centre Public d'Action sociale.

Prise d'acte

Excusé pour ce point :

Monsieur Jean GIGOUNON, Conseiller;

**4. CPAS – Démission d'un conseiller de l'Action sociale – Prise d'acte –
Vérification et validation des pouvoirs du nouveau conseiller de l'action sociale
– Election de plein droit**

Le Conseil Communal est invité à prendre acte de la démission de Monsieur Frédéric TILMANT de son mandat de conseiller de l'action sociale et à procéder aux formalités de désignation de plein droit de Monsieur Vincent NOTEBOOM.

Accord à l'unanimité

Monsieur Jean GIGOUNON entre en séance avant la discussion du point.

5. Avenant au pacte de majorité – Adoption – Désignation du Président du C.P.A.S.

Le Conseil Communal est invité à adopter un projet d'avenant au pacte de majorité prévoyant le remplacement de Monsieur Frédéric TILMANT par Monsieur Vincent NOTEBOOM et, partant, à le désigner formellement pour poursuivre la fonction de Président du Conseil de l'Action Sociale

Monsieur Maghe :

« Oui, simplement pour annoncer à l'avance que vous n'avez pas de surprise, qu'on votera contre l'avenant. Alors, rien de personnel. Très franchement, bienvenue à Vincent. Je suis sûr qu'il va faire ça très bien. Bravo aussi à Fred et bon vent à lui. Simplement, on a voté contre le pacte à la base et pour rester cohérent, on votera contre l'avenant, même s'il y a un changement poste pour poste. »

Pour: 21

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Judith Philippe, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Âaziza JEDY, Roxane GROETEMBRIL, Sarah De Baets

Contre: 7

Jérôme Urbain, Benoît DEGHORAIN, Frédéric Maghe, Alexandre Rombaut, Cédric LECOCQ, Jean GIGOUNON, Hélène HARVENGT

ADMINISTRATION GENERALE

6. Avenir de l'institution provinciale - Avis du Conseil communal sur l'exercice des compétences provinciales et des missions supracommunales

Le Conseil communal est invité à remettre un avis au Gouvernement wallon sur l'organisation des services publics actuellement exercés par la Province dans la perspective de réforme de l'institution provinciale portée par le Gouvernement wallon

Monsieur Maghe :

« Ce sera relativement rapide. Merci déjà de respecter le timing, puisque c'était pour le 1er mai. Je n'ai pas spécialement envie de refaire ici un débat qui fait déjà rage au niveau du Gouvernement, mais qui va évidemment arriver au Parlement. Donc, je ne suis pas certain que ce soit au Conseil communal de la ville de Binche, que l'avenir de l'institution provinciale va totalement se décider. Mais ceci dit, petite prise de parole. Je ne vous cache pas que j'avais anticipé une position ou en tout cas un avis peut-être un peu plus conservateur ou un peu plus politique dans le chef de la majorité. C'est un avis qui est plutôt descriptif, finalement, puisque vous avez répertorié les services publics déployés sur Binche en collaboration avec la Province. C'est toujours bien de les rappeler. Et puis un avis un peu interrogatif, puisque vous posez quelques questions sur notamment les conditions de maintien de l'emploi provincial, l'impact budgétaire pour les citoyens et la ville, la question des zones de secours, le maintien du Gouverneur et d'autres choses comme ça. La note d'orientation du Gouvernement wallon y répond partiellement, je dois dire, consacrant, par exemple, des objectifs de neutralité fiscale pour les citoyens et de neutralité budgétaire pour les Communes. Je crois que là, on partage cet objectif, consacrant aussi le transfert de personnel et des compétences vers les niveaux de pouvoir les plus indiqués, chaque entité recevant une compétence et recevant aussi les moyens budgétaires prévus à cet effet. Donc, on comprend aussi entre les lignes que les règles provinciales seraient applicables à chaque agent qui au moment de son transfert, qui garderait son contrat et ses conditions de travail pendant son transfert jusqu'à l'extinction des règles en fin de carrière de ces agents. Bref, je comprends, pour le dire rapidement, je comprends l'inquiétude et je comprends que vous passiez par ces questions. La conclusion de l'avis me semble un peu sceptique parce que de notre côté, on est assez volontariste, je dois dire, dans notre ambition de supprimer l'institution politique provinciale. C'est tout ce qui devra se décider au niveau du Parlement wallon. Mais il faut reconnaître que cette ambition n'est pas spécialement marquée dans cet avis-ci. Donc, on va simplement s'abstenir par rapport à cet avis plutôt modéré et je pense que les questions que vous posez sont pertinentes, même si la note d'orientation tentait déjà d'y répondre, mais ce n'est qu'une autre orientation. Ça,

je le reconnais. Voilà. »

Monsieur Cédric Lecoq :

« Nous allons voter pour, on soutient en fait les remarques. Malheureusement, l'Institution provinciale répond à beaucoup de missions et de rôles et je partage vos inquiétudes pour notre commune, pour la région du centre aussi globalement. Et donc voilà, nous allons s'associer et appuyer la démarche. »

Monsieur Luc Jonnart :

« Voilà l'avis du Parti socialiste.

Le ministre des Pouvoirs locaux sollicite l'avis des Communes concernant les missions supracommunales que nous souhaitons voir conservées au niveau du territoire provincial, et celles que nous souhaitons voir transférées vers d'autres niveaux de pouvoir, qu'ils soient communaux, de la Région wallonne ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Au niveau des Conseillers communaux PS, cette démarche pose plus de questions qu'elle n'appelle de réponse. Si le groupe PS ne s'oppose pas par principe à une réforme des Provinces, nous avons néanmoins l'impression que celle-ci se fait avec une certaine improvisation. Les détails de cette réforme ne sont pas clairement exprimés, ce qui rend un positionnement clair, impossible, sans avoir au préalable obtenu réponse de la part du Gouvernement wallon aux questions que nous nous posons.

De manière non exhaustive, le groupe PS souhaite poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Pouvoirs locaux :

Nous constatons que les interactions entre la ville de Binche et la Province concernent essentiellement l'enseignement avec l'Institut Charles de Liège à la rue des Archers. Cela appelle plusieurs questions, dont celle du patrimoine. En cas d'évolution, la question se pose quant à la reprise de ce patrimoine et surtout les moyens d'assurer leur gestion. La province de Hainaut s'étant spécialisée en matière d'enseignement en cas de reprise, la Fédération Wallonie-Bruxelles, et les moyens consacrés à la qualité de cet enseignement seront-ils transférés ? Le groupe PS rappelle par ailleurs que la ville de Binche est actuellement liée en matière d'urbanisme et cadastre par une collaboration avec la Province pour la mise à jour des données cadastrales.

Des institutions culturelles et patrimoniales binchoises bénéficient en outre des subsides dont :

- le Musée international du Carnaval et du Masque, soutien de la Province de Hainaut aux activités muséales.

- la dentelle, des subsides provinciaux sont alloués à l'aspect centre de dentelle de Binche.

En matière de finance et de fiscalité, les Conseillers PS insistent pour que toute réforme envisagée respecte absolument le principe de neutralité budgétaire tant pour la Ville que pour les citoyens. Ils s'interrogent quant au mécanisme concret qui conduirait à une reprise de la fiscalité tantôt par la Ville, tantôt par la Région. Dans le cas d'une reprise par la Région, cette reprise de fiscalité ne peut conduire à une économie de moyens sur les services rendus à la population et conduire à une inquiétude territoriale. Concernant les zones de secours dont les Provinces doivent reprendre le financement à 100 %. Est-il toujours prévu que cette reprise totale se fasse ? Si les Provinces n'ont plus de pouvoir fiscal pour financer cette reprise, qui va payer ? Comment également garantir le même financement pour la zone de secours de Hainaut centre qu'actuellement et même davantage au vu de l'évolution des besoins. Les provinces disposent actuellement de compétences fortes en matière de sécurité civile, financement des zones de secours, formation des pompiers, planification et gestion de crise, coordination opérationnelle des services de secours via le Gouverneur. Qu'en sera-t-il à l'avenir ? Quelles garanties pour continuer à assurer avec efficacité la sécurité des citoyens ?

En matière d'emploi, les Conseillers communaux PS s'interrogent sur le maintien et les conditions de l'emploi provincial.

Au niveau des compétences, les Conseillers communaux PS soulignent que les transferts de

compétences doivent s'accompagner des moyens nécessaires.

Le groupe PS s'interroge également quant aux parts d'intercommunales détenues par la Province. Dans l'attente d'une réponse de Monsieur le Ministre à ces interrogations, les Conseillers communaux PS se positionnent pour que cette réforme ne soient pas menées dans l'improvisation et qu'elles ne conduisent pas à une dégradation du service public.

Enfin, le groupe PS propose donc que le Conseil communal puisse transmettre la liste de l'ensemble des relations existantes sur le territoire de Binche et la Province de Hainaut, et une liste non exhaustive des questions posées à Monsieur le Ministre. »

Madame Judith Philippe :

« Pour le groupe Ensemble pour Binche. Donc j'ai pris bonne note de ce que le Ministre Desquennes demandait et de la liste des services publics actuellement qui travaillaient avec la Ville de Binche au niveau de la Province. La réforme des Provinces, c'est surtout une réforme du Conseil provincial et la suppression des Conseillers provinciaux. De ce que je sais, il n'est nullement question de mettre fin à des services provinciaux, mais plutôt de les soumettre à un Collège des Bourgmestres. Donc il y aurait toujours un enseignement provincial, il y aurait toujours des services provinciaux en lien. Mais vous savez aussi bien que moi que depuis hier, il y a un gros procès qui s'ouvre à Mons et qui met en cause deux personnes dont un Député provincial. Il faut retrouver de l'argent pour la Province, pour faire fonctionner les institutions. L'institution provinciale éprouve actuellement de gros problèmes financiers et on ne peut pas laisser couler la Province et s'endetter ad vitam aeternam. Donc je pense qu'il y a des choses à réformer. Et depuis qu'il y a la Région, je pense qu'il y a eu un niveau de pouvoir en plus que la Province qui était le niveau juste après les Communes. Donc je pense que garder la Province avec une autre organisation s'avère nécessaire et qui de mieux qu'un Collège de Bourgmestre pour gérer cela? Vous êtes en contact tout le temps avec des institutions provinciales, vous pouvez voir ce qui manque à la Commune et vous pouvez être un intermédiaire plus précis à ce niveau-là. Voilà ce que je voulais dire sur la réorganisation de la Province et le fait que la Ville de Binche puisse conserver des alliances et s'inquiéter du financement pour le musée du masque et le centre de la dentelle. C'est important aussi pour mettre en valeur notre patrimoine. Patrimoine auquel je tiens, vous le savez bien. »

Monsieur Laurent Devin :

« Monsieur Maghe, vous dites que nous sommes respectueux de la date du 1er mai. Effectivement, non seulement le 1er mai est une date importante, et en plus de cela, quand un Ministre demande l'avis de la Ville de Binche, nous participons au processus démocratique qui est entamé. Vous le dites vous-même, il y a une polémique au Gouvernement pour l'instant, j'ai cru lire dans la libre Belgique qu'effectivement, Monsieur le Directeur de cabinet du Ministre Desquennes lui-même s'opposait à la réforme des Provinces menée par son Ministre. On peut quand même bien se rendre compte, le Ministre, son Directeur de cabinet ! La réforme doit être portée par un Ministre et son directeur de cabinet, qui est Bourgmestre, dit en Conseil communal, je suis contre. Monsieur Maghe, je ne me trompe pas.

Vous dites un débat au Gouvernement. Je lis l'expression effectivement de certains dans des rencontres provinciales, des Mandataires MR, des Mandataires Engagés qui vivent une autre réalité que celle que l'on est en train d'écrire aujourd'hui à Namur. Chacun a son avis sur la question et je pense que contrairement aux médias de proximité, c'est bien dans la Déclaration de politique régionale que figure la suppression des Provinces. Vous le dites vous-même, nous sommes modérés. On est modérés, on est déjà en plein bon sens et qui essayons de faire du mieux que nous pouvons. Effectivement, quand on demande notre avis, on le donne. Pour dire le fond de ma pensée, je crois qu'on n'est pas encore au bout de toutes ces réflexions. Et quand on vous pose une question et que l'on répond par une quinzaine de questions, c'est que le dossier mérite encore d'être étudié. Je ne doute pas que les Villes et Communes, les Provinces aussi, vont

répondre au questionnaire du Ministre Desquennes, qui a peut-être déjà un petit avis sur la question. J'entends Madame Philippe qui, à juste titre, dit 'Les Provinces ont du mal financièrement'. On est en train de nous dire qu'en 2030, les Provinces vont payer l'ensemble des frais des zones de secours. Comment elles vont faire si elles n'existent plus. C'est un peu difficile, ça. Mais bon, on parle de la conférence des Bourgmestres. On va voir ce qu'il en est. Je pense que plus profondément, c'est une réforme institutionnelle d'ensemble qui est en train de se jouer. On parle du Sénat. Je crois qu'on l'a bien entendu. On parle des Provinces, on parle de la supracommunalité. Et je pense qu'à l'horizon 2030, il faut pouvoir avoir cette réflexion prospective. Tout le monde sait bien que nous sommes un parti progressiste. Il n'entre pas dans nos intentions de conserver tout, mais le bon sens et le service au public. Ça oui, parce que si c'est pour avoir un appauvrissement des services aux citoyens, ça, ce serait éminemment regrettable. Pour le reste, j'imagine bien que l'avis de la ville de Binche ne va pas être l'avis qui va faire basculer la balance au sein du Gouvernement MR/Engagés à Namur. Je vois d'ailleurs que les consignes sont assez claires en la matière. Quand je vois des motions qui peuvent circuler, et je vous remercie de ne pas nous assommer de motions. On ne l'a jamais fait à Binche. Je m'en réjouis vraiment. Je pense qu'il restera plus dans l'histoire aujourd'hui, c'est la désignation à la quasi-unanimité, le vote du pacte et l'avenant au pacte qu'il va faire dans les heures qui viennent de Vincent Noteboom, un président de CPAS. Et je sais à quel point pour lui c'est important. On a encore discuté longuement ensemble hier et je sais à quel point ça te touche, Vincent et je voulais t'exprimer au nom de ceux qui se reconnaîtront dans mes paroles, toutes nos félicitations pour un parcours politique qui a été discret chez toi jusqu'à présent. Mais pour prendre le seul exemple de cette salle, je sais combien tu mets le cœur en joie de centaines de personnes chaque année. Et donc, toutes mes félicitations, toutes nos félicitations à toi, Vincent. Félicitations et bon travail surtout à toi comme président de CPAS dans les heures qui viennent. Pour ce qui est du vote, je vais vous demander de voter sur ce qui a été présenté de manière modérée, entendez-le bien par la Ville de Binche. Bien évidemment, dès que le Ministre Desquennes aura répondu à l'ensemble de ces questions, je ne manquerai pas de vous communiquer ces réponses détaillées et exhaustives que j'imagine, vous attendez toutes et tous avec impatience pour pouvoir suivre l'évolution de ce débat. »

Pour: 22

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Judith Philippe, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Âaziza JEDY, Cédric LECOCQ, Roxane GROETEMBRIL, Sarah De Baets

Abstentions: 6

Jérôme Urbain, Benoît DEGHORAIN, Frédéric Maghe, Alexandre Rombaut, Jean GIGOUNON, Hélène HARVENGT

FINANCES

7. Notification de la situation de la caisse communale pour le troisième trimestre 2025 - Prise de connaissance

Il est notifié au Conseil communal la situation de la caisse communale pour le 3^{ème} trimestre 2025 en date du 30 septembre 2025. L'avoir à justifier et justifié s'élève à 4.352.683,65 €.

Prise de connaissance

8. Notification de la situation de la caisse communale pour le quatrième trimestre 2025 - Prise de connaissance

Il est notifié au Conseil communal la situation de la caisse communale pour le 4^{ème} trimestre

2025 en date du 31 décembre 2025. L'avoir à justifier et justifié s'élève à 7.889.648,63 €.

Prise de connaissance

ASBL

9. ASBL Centropôle - remplacement d'un représentant désigné par la Ville - Décision

Le Conseil communal est invité à désigner un représentant de la Ville à l'Assemblée générale de l'ASBL Centropôle, en remplacement de Monsieur Frédéric Tilmant, démissionnaire en qualité de Conseiller Communal de la Ville de Binche.

Désignation de Monsieur Noteboom

10. ASBL Centre Régional d'action Interculturelle du Centre (CeRAIC) - remplacement d'un représentant désigné par la Ville - Décision

Le Conseil communal est invité à désigner un représentant de la Ville à l'Assemblée générale de l'ASBL Centre Régional d'action Interculturelle du Centre (CeRAIC), en remplacement de Monsieur Frédéric Tilmant, démissionnaire en qualité de Conseiller Communal de la Ville de Binche.

Désignation de Monsieur Noteboom

11. ASBL AIS ABEM - Démission d'un représentant désigné par la Ville - Remplacement - Décision

Le Conseil communal est invité à désigner un représentant de la Ville à l'Assemblée générale et à l'organe d'administration de l'ASBL AIS ABEM en remplacement de Monsieur Vincent Noteboom, qui souhaite renoncer à son mandat.

Désignation de Monsieur Duportal

12. ASBL Patrimoine du Musée International du Carnaval et du Masque - Démission d'un représentant désigné par la Ville - Remplacement - Décision

Le Conseil communal est invité à désigner un représentant de la Ville à l'Assemblée générale et à l'organe d'administration de l'ASBL Patrimoine du Musée International du Carnaval et du Masque en remplacement de Monsieur Vincent Noteboom, qui souhaite renoncer à son mandat.

Désignation de Madame De Baets

INTERCOMMUNALES

13. IMIO - remplacement d'un représentant désigné par la Ville - Remplacement - Décision

Le Conseil communal est invité à désigner un représentant de la Ville à l'Assemblée générale de l'intercommunale IMIO, en remplacement de Monsieur Frédéric Tilmant, démissionnaire en qualité de Conseiller Communal de la Ville de Binche.

Désignation de Monsieur Noteboom

14. IGRETEC - remplacement d'un représentant désigné par la Ville - Décision

Le Conseil communal est invité à désigner un représentant de la Ville à l'Assemblée générale de l'IGRETEC, en remplacement de Monsieur Frédéric Tilmant, démissionnaire en qualité de Conseiller Communal de la Ville de Binche.

Désignation de Monsieur Noteboom

15. HYGEA - Démission d'un représentant désigné par la Ville - Remplacement - Décision

Le Conseil communal est invité à désigner un représentant de la Ville à l'Assemblée générale de l'Intercommunale HYGEA en remplacement de Monsieur Vincent Noteboom, qui souhaite renoncer à son mandat.

Désignation de Madame De Baets

16. ISSH - Démission d'un représentant désigné par la Ville - Remplacement - Décision

Le Conseil communal est invité à désigner un représentant de la Ville à l'Assemblée générale et à l'organe d'administration de l'ISSH (Immobilière Sociale entre Sambre et Haine SRL) en remplacement de Monsieur Vincent Noteboom, qui souhaite renoncer à son mandat.

Désignation de Monsieur Duportal

17. IDEA - Démission d'un représentant désigné par la Ville - Remplacement - Décision

Le Conseil communal est invité à désigner un représentant de la Ville à l'Assemblée générale de l'Intercommunale IDEA en remplacement de Monsieur Vincent Noteboom, qui souhaite renoncer à son mandat.

Désignation de Madame De Baets

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

18. UREBA Exceptionnel Vague 1 - Restauration des châssis du Musée international du Carnaval et du Masque (Mumask) - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché « UREBA Exceptionnel Vague 1 - Restauration des châssis du Musée international du Carnaval et du Masque (Mumask) », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux.
- approuver le cahier des charges N° 3564 et le montant estimé du marché "UREBA Exceptionnel Vague 1 - Restauration des châssis du Musée international du Carnaval et du Masque (Mumask)", établis par l'auteur de projet, ARCADUS ARCHITECTE srl, Avenue du Ille Chasseur à Pied n° 14 à 7500 TOURNAI. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 911.090,00 € hors TVA ou 1.102.418,90 €, 21% TVA comprise.
- passer le marché par la procédure ouverte.

- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2026, article 771/724-60 (n° de projet 20260023).

Accord à l'unanimité

19. UREBA Exceptionnel Vague 1 - Restauration des toitures du Centre Administratif - Approbation des conditions et du mode de passation- Décision

Dans le cadre du marché « UREBA Exceptionnel Vague 1 - Restauration des toitures du Centre Administratif », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux.
- approuver le cahier des charges N° 3566 et le montant estimé du marché "UREBA Exceptionnel Vague 1 - Restauration des toitures du Centre Administratif", établis par l'auteur de projet, ARCADUS ARCHITECTE srl, Avenue du Ille Chasseur à Pied n° 14 à 7500 TOURNAI. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 1.841.021,98 € hors TVA ou 2.227.636,60 €, 21% TVA comprise.
- passer le marché par la procédure ouverte.
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2026, article 124/724-60 (n° de projet 20260024).

Accord à l'unanimité

FABRIQUES D'EGLISE

20. Fabrique d'église Saint-Rémy de Waudrez – Compte - Exercice 2025 - Décision – Approbation de la prorogation du délai initial imparti pour statuer sur le compte de l'exercice 2025

Le Conseil Communal est invité à :

- proroger de 20 jours maximum le délai initial imparti pour statuer sur le compte de l'exercice 2025 de la fabrique d'église Saint-Rémy de Waudrez.
- adresser la présente délibération :
 - au Conseil de la fabrique d'église Saint-Rémy – Rue Zéphirin Fontaine, 121 à 7130 Binche.
 - à Monseigneur l'Evêque de et à 7500 Tournai.

Accord à l'unanimité

21. Fabrique d'église Saint-Martin de Leval-Trahegnies – Compte – Exercice 2023 - Approbation du compte de l'exercice 2023 - Décision.

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 29 janvier 2026 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Saint-Martin de Leval-Trahegnies a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2023, comme suit :

- Recettes : 455.063,97 € ;
- Dépenses : 445.477,41 € ;
- Excédent : 9.586,56 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2023 s'élève à 32.160,56 €, montant approuvé au budget de l'exercice 2023.

Pour: 3
Judith Philippe, Benoît DEGHORAIN, Frédéric Maghe
Contre: 21

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Aziza JEDY, Cédric LECOCQ, Roxane GROETEMBRIL, Sarah De Baets

Abstentions: 4

Jérôme Urbain, Alexandre Rombaut, Jean GIGOUNON, Hélène HARVENGT

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

22. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Création de 2 demi-emplois d'institutrice maternelle et de 2 périodes de psychomotricité à partir du 16 mars 2026 dans 2 implantations des écoles fondamentales officielles subventionnées de la Ville de Binche - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 30 mars 2026, point n° 14, par laquelle il est invité à procéder à la création de 2 demi-emplois d'institutrice maternelle et de 2 périodes de psychomotricité, à partir du 16 mars 2026, à l'implantation de la rue Alphonse Gravis, 53 à 7134 Péronnes-Village (Binche 1) et à l'implantation de la rue de la Pépinière, 57 à 7130 Binche (Binche 3).

Accord à l'unanimité

SPORTS ET JEUNESSE

23. Signature d'une convention avec CRECCIDE asbl - Carrefour Régional et Communautaire de la Citoyenneté et de la Démocratie - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver la convention entre le CRECCIDE asbl et la Ville de Binche, relative à l'accompagnement du Conseil Consultatif Communal de la Jeunesse, pour une durée de 1 an.

Monsieur Jean Gigounon :

« Je me permets de poser une petite question au Collège, notamment à l'Echevin en charge, par rapport à ce dossier. Donc j'ai lu un peu la pièce qui nous avait été donnée avec la Convention. Et j'avoue avoir quelques questions parce qu'il y avait toute une partie de cette pièce qui était pour le Conseil communal des enfants, ce que mettait en place l'ASBL, qui a d'ailleurs une anagramme beaucoup trop longue pour le retenir. Mais donc, qui mettait, qui proposait plusieurs choses pour les Conseils communaux des enfants. J'ai cru comprendre que là, c'était pour le Conseil communal des jeunes, de la jeunesse, la convention ne semble pas être prévue pour ce type d'instance dans les points qu'amenait l'ASBL, il n'y avait que la formation de l'animateur ou de l'animatrice en question. Mais par contre, tous les autres points sont pour le Conseil des Enfants. »

Monsieur Thomas Beaujean :

« Effectivement, cette convention avec l'ASBL CRECCIDE vise en fait évidemment à mettre le pied à l'étrier à ce nouveau Conseil consultatif des jeunes. Et donc, il n'y a pas que la formation de l'animateur, mais également une aide par rapport à l'animation des réunions, à la tenue de ces premières réunions, répondre au premier questionnaire, vraiment la mise en place de ce Conseil consultatif communal des jeunes. »

Monsieur Jean Gigounon :

« Merci. Je me pose la question de l'utilité, réellement, puisqu'on a déjà, et depuis de très nombreuses années, le Conseil communal des Enfants. Est-ce qu'à l'époque on a mis, peut-être que je ne sais pas s'il y avait grand monde ici, enfin sûrement quelques-uns qui était à l'époque de la création du Conseil communal des Enfants, mais pas moi en tout cas. Et donc je me demandais, est-ce qu'à l'époque vous aviez justement fait une convention avec l'ASBL CRECCIDE pour le mettre en place? Et puis, est-ce que c'est vraiment nécessaire puisque, comme le Conseil communal des Enfants existe déjà depuis tellement d'années, est-ce que finalement, le Collège n'a pas déjà cette expertise ? Est-ce que c'est vraiment nécessaire d'aller dépenser de l'argent pour quelque chose dont vous auriez l'expertise pour le faire. Et je n'en doute pas, d'ailleurs. »

Monsieur Thomas Beaujean :

« Eh bien, je me suis posé la même question que vous et j'ai vérifié. Et donc, effectivement, le CRECCIDE avait été mis en place pour la mise en place du Conseil consultatif des Enfants. Et donc ici, il s'agit de former l'animateur. On a effectivement une expertise en la matière, mais ici, on travaille avec des jeunes qui sont plus âgés et donc avec qui il faut une animation qui est plus adaptée également à leur âge. Et donc, voilà, je crois que c'est une corde à l'arc en plus au niveau de la jeunesse, au niveau communal. »

Monsieur Laurent Devin :

« Monsieur Gigounon, la prochaine fois, vous posez la question à Monsieur Urbain. Il était justement membre du Collège communal à l'époque. Vous n'étiez pas là, mais Monsieur Urbain, lui, était bien là. Et nous, on n'a pas de mal à dire CRECCIDE parce qu'on connaît Edith. Vous connaissez Edith Cresson ? La première femme, Première Ministre en France. Je ne sais pas s'il y en a eu encore beaucoup après, d'ailleurs. »

Monsieur Jean Gigounon :

« Si vous voulez une anecdote, je me suis présenté au Conseil communal des Enfants et Arno Duportal m'est passé devant et j'étais son suppléant. »

Monsieur Laurent Devin :

« Décidément, l'histoire se répète avec délicatesse pour vous. C'est cruel. Mais il y a des gens qui sont marqués comme ça. Il y a des gens qui sont toujours deuxièmes. »

Monsieur Jean Gigounon :

« Et après, on s'étonne que je suis méchant, mais vous imaginez, ça date depuis ma quatrième primaire, ce genre de choses. Et après, on s'étonne que parfois, je peux être virulent. Mais bon, ça me va loin. Enfin bref, ceci dit, un peu de sérieux. Oui, est-ce que moi, honnêtement, j'ai quand même des gros doutes sur le fait que ce soit totalement utile. Et donc moi, personnellement, je voterai contre parce que je pense vraiment que le Collège a l'expertise et les animateurs qu'il faut pour gérer ce genre de choses, ce ne sont pas les seules activités qui sont faites avec des jeunes, je sais, par la ville de Binche. Et donc je suis sûr que des animateurs qui savent mettre en place ce genre de choses y arriveraient et donc c'est pour ça je pense que je vais voter contre. »

Monsieur Laurent Devin :

« Merci Monsieur Gigounon. Après, je vais vous le dire.

Vous êtes toujours battu par Monsieur Duportal et je crains que ça continue encore longtemps, mais ça, on verra. Mais j'ai un espoir pour vous. Vraiment, je le dis sincèrement avec une passion, vous ne pouvez pas imaginer. Même Van Aert a gagné. Et donc, on a tous pleuré. C'est un moment magique. Je ne dis pas que le jour où vous allez avoir une voix en plus que Monsieur Duportal, je vais pleurer. Je ne pense pas. Je ne vais pas me réjouir non plus, mais c'est ce que je vous souhaite, vraiment. Bonne continuation à vous. Et vous verrez que dans certains projets, il faut être accompagné. On l'a fait avec Monsieur Urbain.

C'était Monsieur Labar à l'époque qui était Echevin de la jeunesse. Vous comprenez bien que c'est Monsieur Labar qui a dû être accompagné à l'époque, Monsieur Beaujean aussi un petit peu. »

Pour: 22

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Judith Philippe, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Âaziza JEDY, Cédric LECOCQ, Roxane GROETEMBRIL, Sarah De Baets

Contre: 6

Jérôme Urbain, Benoît DEGHORAIN, Frédéric Maghe, Alexandre Rombaut, Jean GIGOUNON, Hélène HARVENGT

POLICE ADMINISTRATIVE

24. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'une zone striée et d'un ilot de type "goutte d'eau" à 7134 Leval-Trahegnies, au carrefour rue de Fontaine - rue Madeleine

Le Conseil communal est invité à prendre un règlement complémentaire au code de la route instaurant une zone striée et un ilot de type "goutte d'eau" à 7134 Leval-Trahegnies, au carrefour rue de Fontaine - rue Madeleine

Accord à l'unanimité

PROJET DE PROCES-VERBAL

25. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 31 mars 2026 - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 31 mars 2026.

Accord à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

26. Partenariats Locaux de Préventions (PLP) - Mise en place sur le territoire de la Ville de Binche

En application de l'article L1122-24, alinéa 3, du Code de la Démocratie Locale et de la

Décentralisation, qui confère à chaque conseiller communal le droit d'initiative, Monsieur Jean Gigounon sollicite l'inscription d'un point relatif aux Partenariats Locaux de Prévention à la séance du Conseil communal du 21 avril 2026.

Monsieur Laurent Devin :

« Monsieur Gigounon, vous nous avez demandé d'inscrire un point à l'ordre du jour. Je le reprends : en vertu de l'article du CDD, Monsieur Jean Gigounon, sollicite l'inscription du point suivant à la séance du 21 avril. C'est le plan local de prévention mis en place sur le territoire de la ville de Binche. »

Monsieur Jean Gigounon :

« Cette fois-ci, ce n'est pas la jeunesse, c'est la sécurité. Je pense que vous êtes d'accord avec moi là-dessus que la sécurité, c'est peut-être l'attente prioritaire des citoyens et c'est un des rôles les plus essentiels dans les compétences communales. Alors ici, ce que j'ai proposé au nom du groupe MR-CI, c'est la mise en place d'un projet de Partenariat Local de Prévention. Concrètement, c'est un outil qui est pragmatique et qui a déjà été approuvé des centaines de fois dans plein de Communes au niveau fédéral, au niveau de l'ensemble de la Belgique. Alors pour que tout le monde comprenne, un Partenariat Local de Prévention, c'est vraiment une collaboration entre d'un côté les citoyens, la police et la Commune qui est basée sur trois piliers la participation citoyenne, la communication et la prévention. Alors, très concrètement, ça se met en place via un réseau de voisins, voire de commerçants, en fonction de quel type de PLP, comment on les appelle, qu'on met en place. Et l'objectif c'est vraiment un échange rapide d'informations utiles avec la police. Alors aujourd'hui, vous êtes tous très probablement sur des groupes du genre tu es un vrai Binchois si, ou la voix aux Binchois, que sais-je, Binche ma ville. Tous ces groupes qui peuvent être parfois très utiles pour se donner des communications au sujet de la ville, mais qui parfois aussi peuvent être très virulents, notamment à l'égard de Conseillers communaux et de membres du Collège communal. Il y a énormément d'informations, c'est parfois très dur de les lire quand vous avez un boulot, que vous ne savez pas suivre toujours ce qui se passe sur ces groupes. Et donc parfois, vous ratez des informations. Et parfois, il y a aussi de fausses informations qui ne sont pas vérifiées. Et je vois souvent, notamment, Kevin Van Houter qui va rétablir les faits, ou du moins ses faits, sur ce genre de groupe. Et donc, ces groupes sont très utiles pour faire circuler l'information aux citoyens. Mais le problème, c'est qu'il n'y a aucune modération et c'est parfois vraiment problématique. Et là, pour des sujets aussi sensibles que la sécurité, mettre en place un partenariat local de prévention peut être vraiment utile pour au moins modérer d'une certaine façon l'information qui transite entre les services de police, les services de la commune et les citoyens eux-mêmes. Alors souvent l'objectif c'est quoi? C'est de réduire les cambriolages, les sensibilités, les vols, les escroqueries. Alors qu'est-ce qu'on doit réellement mettre en place? C'est choisir un quartier. En tout cas, c'est notre proposition de délibération. C'est que le Collège communal mette en place un test d'un an peut-être ou alors un délai qu'il aura choisi et qu'il choisisse un quartier qui lui semble pertinent pour mettre en place le PLP avec les services de la police fédérale, avec les services de police, ce partenariat local de prévention et donc de désigner une personne qui sera le relais local parmi les citoyens et de mettre en place une convention, si mes souvenirs sont bons, c'est bien le mot, entre les citoyens, la police et la commune qui est de toute façon à revoir tous les ans. Donc si jamais il y a des dérives, si jamais ça ne marche pas, on peut toujours évidemment casser cette convention, mais surtout, elle doit être révisée tous les ans. C'est une obligation, c'est une charte. J'ai le mot exact et donc je pense que ça, c'est positif. Ça peut permettre beaucoup d'appuis. Alors, il y a pas mal d'études qui ont été faites, des études universitaires qui prouvent que ça fonctionne parce que déjà, rien que pour le vivre ensemble entre citoyens, ça a apporté des choses très positives, mais aussi sur le sentiment en lui-même de la sécurité, en plus de la sécurité elle-même. Voilà, merci beaucoup. »

Monsieur Cédric Lecoq :

« On va voter contre la proposition pour plusieurs raisons. D'abord on pense que c'est d'abord un financement de notre police qui est nécessaire, elle subit depuis trop longtemps en fait un définancement structurel qui est renvoyé aux charges des Communes, on appelle ça les 4P. Il y a un problème aussi structurel pour la police. En fait, ils vont être inondés de plus d'appels et devoir faire face aussi à ces appels et y répondre. Or, ça existe déjà. La proximité fait partie des missions de base de la police. Je pense que d'abord, il faudrait aussi rappeler qu'on a déjà subi à peu près entre 300 et 400 millions d'euros en moins de la police fédérale et les Communes doivent payer et mettre la main au portefeuille et faire des choix qui pourraient être cet argent pourrait être mis ailleurs à des services à la population qui sont nécessaires et puis voilà pour le moment en tout cas je suis toujours un peu perplexe à chaque fois que j'entends un peu le MR parler de sécurité. Je tiens à rappeler qu'on parle de réseaux sociaux etc. Mais quand on parle de sécurité, il faudrait déjà ne pas dénoncer les barrages de police sur les réseaux sociaux sans citer quelqu'un ici sur le banc du MR qui l'avait fait. Donc, je trouve qu'il y a un peu encore une fois un double langage. Peut-être que sur les réseaux sociaux, il faudrait un peu plus de modération, comme j'entends. Mais la première modération, elle devrait venir de l'Europe. »

Monsieur Luc Jonnart :

« Voilà la position du groupe PS. Le groupe PS souhaite rappeler l'importance de la sécurité, qui est le premier thème du PS dans son programme électoral comme dans la DPC. Le Parti socialiste bachoïse a d'ailleurs toujours décliné la sécurité depuis son accession au Collège communal, parmi ses priorités essentielles, et ce depuis de nombreuses années. Le PS Binchois, à l'initiative de son Bourgmestre poursuit l'objectif de renforcement de la sécurité publique en misant avant toute chose sur les deux piliers concrets et réellement efficaces que sont le renforcement de la présence de policiers de terrain, dont les agents de quartier et l'installation de caméras de surveillance, fixes ou mobiles pour lutter contre la délinquance et les incivilités. Concernant les plans locaux de prévention et la proposition portée par le groupe MR-CI, même si le but poursuivi est louable, nous ne pensons pas qu'il appartienne aux citoyens bénévoles de tenir le rôle des pouvoirs publics, encore moins celui de la police. Le PS binchois ne veut pas que l'on confonde volontairement et dans une démarche de démagogie politique sécurité et sentiment de sécurité. L'entraide et la cohésion ne se renforcent pas nécessairement en épiant le voisinage. Même si le dispositif de PLP est encadré par une circulaire ministérielle. Il ne nous apparaît pas souhaitable que se développe dans notre Ville une culture de la délation, ni que les citoyens ne transforment en milices privées ou puissent juger de la normalité des comportements observés. Il s'agit de rester attentif au respect du droit à une vie privée et libre. Le groupe PS estime que la mission régalienne ne saurait être remise en cause par une forme de privatisation de la sécurité publique. En s'appuyant sur les citoyens, l'État pourrait être tenté de réduire les moyens alloués à la police de proximité. Nous défendons le contraire pour Binche. Nous ne désirons donc pas fondamentalement que la sécurité soit sous-traitée aux riverains, sachant par ailleurs que l'efficacité du système des PLP n'est pas scientifiquement démontrée. Il ne faut pas confondre efficacité objective et sentiment de sécurité. Des rapports d'évaluation, notamment celui de l'université de Gand en 2020, soulignent à ce propos un paradoxe majeur si les PLP améliorent le sentiment de sécurité et renforcent parfois la cohésion sociale du quartier, ils n'ont pas d'impact statistiquement prouvé sur la sécurité objective (baisse réelle du nombre de délits enregistrés). Ce qui signifie que les quartiers avec PLP ne seraient pas plus sûrs que ceux qui n'en disposent pas. Toutefois, le groupe PS est bien conscient que dans l'esprit de certains de nos concitoyens, le sentiment de sécurité est un élément important et rassurant. Nous sommes soucieux de vouloir accorder une chance à toute initiative pouvant contribuer à venir compléter de manière strictement encadrée les mesures prises en matière de sécurité de proximité, en misant sur la bonne volonté et le sens des responsabilités de certains de nos concitoyens volontaires. Dans un souci d'ouverture constructive et au titre d'expérience pilote, le PS Binchois propose donc que contact soit pris avec la zone de police locale en vue d'identifier un ou plusieurs quartiers présentant un problème avéré de sécurité, et qui puisse rendre utile la

mise en place d'un PLP.

Concrètement, le groupe PS propose que la proposition de décision du groupe MR-CI soit amendé comme suit :

L'article premier : de marquer son accord de principe sur la mise en place de partenariats locaux et de prévention sur le territoire de la ville de Binche, conformément au cadre fixé par le circulaire ministériel du SPF intérieur.

Article 2 : de charger et d'enjoindre le Collège communal d'engager les démarches nécessaires à la création effective de ce dispositif, et notamment de prendre contact avec la zone de police locale en vue d'identifier un ou des quartiers présentant un problème de sécurité rendant utile la mise en place d'un PLP.

En cas d'identification d'un tel quartier, de faire désigner au sein de la zone de police locale un fonctionnaire de police mandaté référent PLP, de solliciter l'appui du Centre d'expertise et de la Direction générale de sécurité et prévention du SPF intérieur, d'organiser une ou plusieurs séances d'information à destination des citoyens et des commerçants intéressés, de veiller à la signature de chartes locales par l'ensemble des parties concernées (SPF intérieur, Ville de Binche, zone de police locale, coordinateur désigné).

Enfin, article 3, de demander au Collège communal de faire rapport au Conseil communal de l'état d'avancement du dossier. »

Monsieur Jean Gigounon :

« Oui, merci. D'abord, je vais me permettre de répondre à Monsieur Lecoq. Je suis assez impressionné par la façon dont vous avez réussi à dire méthodiquement n'importe quoi point par point. Alors d'abord, je vais reprendre votre justification du prix. Le méchant Gouvernement MR/Engagé a encore réussi à baisser la dotation aux Communes. Il faut savoir qu'un projet de PLP, ça ne coûte rien, rien à la Commune. C'est juste une charte que vous signez avec des citoyens, un fonctionnaire de police qui a été nommé par la zone de police et la Commune. Donc, en termes de coûts, ça ne coûte rien en plus. Après, vous dites, il va y avoir beaucoup d'appels, ils sont déjà surchargés, eux qui en plus ont été diminués dans leur financement. C'est justement le but inverse, mettre en place un PLP, c'est-à-dire que vous avez quelqu'un qui va plus ou moins filtrer les informations et les informations vont aller dans les deux sens. C'est donc la police qui va pouvoir donner des informations aux citoyens qu'elle souhaite donner. Et vous avez des citoyens ensemble qui vont passer vers une personne qui va parfois passer un seul coup de fil pour lui donner une information plutôt que de tous les citoyens qui vont appeler chacun à leur tour le 112 et donc ils vont prendre tout simplement l'ensemble des lignes et vous allez avoir des vraies urgences qui ne seront pas traitées. Justement, que ce soit en termes de coûts et en termes d'appels, vous avez dit méthodiquement n'importe quoi. Et ensuite, on n'est pas fort étonné que vous alliez voter contre. On sait vos collusions avec certains partis, d'autres partis extrémistes ailleurs en Europe notamment, même en France, qui sont reliés à des groupes extrémistes violents. On sait à quel point vous banalisez les violences contre la police partout en Belgique, à quel point vous banalisez la dégradation faite sur l'espace public, que vous banalisez et que vous appelez même parfois la violence sur vos réseaux sociaux face à des responsables politiques, voire à des patrons. Et quand je dis vous, c'est votre parti, bien évidemment, je ne vous ai pas vu le mettre. Mais donc, on est très peu étonné de ce que vous nous dites parce que finalement c'est votre ADN et on est assez heureux de ne pas le partager.

Ensuite, concernant la position du Parti socialiste, je suis assez content d'abord que vous acceptiez cette proposition malgré certains amendements. Alors très honnêtement, c'est parfois compliqué de tout suivre en termes d'amendements quand quelqu'un lit. Et donc, je ne sais pas si ce serait possible de soit le ravoir par écrit, ce que vous amendez concrètement. Ou alors, juste nous redire très simplement, on ajoute un point ici et on dit ceci parce que j'avoue, j'ai peur de ne pas avoir parfaitement suivi et je ne voudrais pas qu'il y ait que je n'ai pas compris quelque chose et que j'aille le voter. »

Monsieur Cédric Lecoq :

« Je serai très bref. Tout d'abord, la sécurité c'est quelque chose qui me parle. Je suis fils d'un ancien commissaire en chef de la zone de Binche depuis près de 30 ans. Donc la sécurité déjà, il faudrait lui donner des moyens pour qu'il y ait une police de proximité, pas lui retirer des moyens et pas créer chez les citoyens, une forme de police, milice privée. En tout cas, la sécurité c'est quelque chose qui me tient à cœur. Vous dites qu'il y a eu des éléments sur les réseaux sociaux qui ont été colportés de notre part par rapport à des violences, je vous invite à m'en faire part parce que ça sera remonté bien sûr. Enfin voilà quoi. Donc parler de police c'est quelque chose depuis tout petit que j'ai grandi là-dessus quoi donc je tiens vraiment à marquer ce point parce que pour moi la police a le mérite tout notre respect et pas que des mots et des palabres comme vous êtes en train de le faire. »

Monsieur Laurent Devin :

« Monsieur Gigounon, je vais vous répondre et commenter un petit peu votre propos. Je crois que vous pouvez apprécier la grande ouverture qui est réservée à votre proposition. J'espère vous lire sur les réseaux sociaux et nous complimenter sur cette ouverture qui vous impressionne. Vous ne vous y attendiez pas. Je vous sens destabilisé.

C'est vraiment une priorité absolue et vous voyez, je ne me rappelle pas que de l'élection de Monsieur Duportal, mais le premier point, tout le temps, chez nous, c'est la sécurité. Celle des Binchois et ce à quoi l'on s'engage, on essaie de tenir. Et effectivement, il y a l'engagement de policiers. Il y a le réseau de caméras de surveillance. Il n'y avait pas ça au début, Monsieur Urbain, quand on est arrivés ensemble, il n'y avait pas et ça a créé débat. Je me rappelle entre certains, est-ce qu'il faut des caméras, pas de caméras. Aujourd'hui, on s'en félicite, vraiment. On a installé depuis des caméras par rapport aux dépôts sauvages. Il suffit d'aller près de chez quelqu'un que vous connaissez très bien, Monsieur Gigounon, vous y étiez peut-être dimanche. Vous êtes à la rue de l'Indicateur, vous devez connaître et depuis qu'il y a la caméra au bout de la rue de l'Indicateur, près de Sainte-Rita, que vous connaissez peut-être aussi, il n'y a plus ces dépôts sauvages, vraiment. Et donc, c'est quelque chose sur laquelle nous travaillons avec conviction, parce que la première condition d'une vie en communauté, c'est justement la sécurité.

Alors, au niveau des réseaux sociaux, je vous invite quand même à une réflexion.

Quelquefois, ça vient en opposition avec ce que vous pouvez défendre. La semaine passée, on m'a montré la responsable communication de la ville de Binche est là. Elle me dit 'Regardez, on vient justement d'annoncer que les pompiers débarquent à la rue Saint-Jacques'. Il est vendredi, autour de midi, je pense. Cette dame est attendue par son mari au restaurant. Elle dit on va aller jeter un coup d'œil. S'il y avait une urgence, on m'aurait appelé. Et le fait est qu'elle part tout de suite voir, il n'y a rien. Mais j'ai vu la panique s'installer sur les réseaux. Une dame disait par exemple : 'Dites-moi vite ce qui se passe, ma mère habite cette rue'. En moi-même, je me suis dit une fille qui s'inquiète pour sa maman alors qu'il n'y a rien d'inquiétant à brûle-pourpoint, c'est le cas de le dire, là. Après, on peut se dire donnez un coup de téléphone à votre maman. Vous serez plus vite rassuré, bien évidemment. Et alors, il y a eu un flot de commentaires comme ça, l'impression que le temps de sortir du bureau, ils étaient déjà repartis et ils s'arrêtent devant, ils me voient, ils sont respectueux, ils savent le travail qui est le mien par rapport à la zone de secours. D'ailleurs, j'attends le concours de tout un chacun par rapport à notre caserne incendie. C'est très important pour la sécurité des Binchois. Ils s'arrêtent et me disent 'Voilà, non, petit dégagement de fumée, rien d'important'. Je suis aussi, comme chacun, j'habite l'entité, et puis dans ma rue, il y a comme dans toutes les rues, un groupe Messenger.

Mais c'est impressionnant. Il y a une personne qui marche sur le trottoir et quelqu'un ne connaît pas. 'Il y a une personne dans la rue, je ne la connais pas, faites attention'. Il faut pouvoir s'inquiéter de cela et de la frénésie qui s'empare des réseaux sociaux à certains moments et de l'utilité que certaines ou certains en font.

Je peux vous parler effectivement en termes de sécurité. Ce qui me préoccupe beaucoup aujourd'hui, c'est le financement de la police. Nous avons eu la visite de Monsieur Quintin et je

sais combien Monsieur Maghe y a travaillé. Pour votre bonne information, Monsieur le Commissaire divisionnaire est invité par le MR bientôt et on l'a évidemment autorisé à aller prêcher la bonne parole, sur la fusion des zones de police. Et Binche étant la première et jusqu'à présent, je pense l'unique d'ailleurs en Wallonie.

Monsieur le Ministre de l'Intérieur, éminemment respectable, respectueux. Vraiment, je le dis, il nous avait promis une réforme, un refinancement en fin d'année. Moi, j'attire votre attention, si vous voulez améliorer la sécurité, veillez à donner ses moyens à la police avec un refinancement. Vous n'êtes pas sans savoir que même la police va être en grève, ça c'est rare. Je vous assure, c'est très rare. Avoir des policiers en grève, c'est quelque chose de très rare.

Sur les marchés publics, Monsieur Gigounon, renseignez-vous, je sais où vous travaillez, je sais que vous avez un contact privilégié avec Monsieur le Secrétaire général du MR, ici présent, et je pense qu'il connaît bien le Ministre de l'Intérieur. Moi, je m'inquiète vraiment. Et je le dis très sérieusement, Monsieur Gigounon, sur les marchés publics.

Il est quand même interpellant pour le Bourgmestre de la ville de Binche de devoir passer les marchés publics de la zone de police Binche-Anderlues-Lermes à la zone de police d'Anvers. C'est notre réalité. Et donc, la zone de police d'Anvers a de tels moyens, qu'aujourd'hui, c'est auprès d'elle que nous allons commander du matériel. On a toujours, enfin, jusqu'il y a jusqu'à trois ou quatre ans, on faisait ça à Bruxelles, avec des services publics fédéraux. Donc, aujourd'hui, nous sommes dépendants d'Anvers. Je vais plus loin, Monsieur Gigounon, sur les procédures de recrutement et de sélection. Auparavant, vous passiez une sélection fédérale, nationale. Le recrutement s'opérait. Vous prestiez cinq ans obligatoirement à Bruxelles, et puis après, vous pouviez aller dans d'autres zones que celles de Bruxelles. Aujourd'hui, c'est la zone de police Binche-Lermes qui doit lancer la procédure de sélection, effectuer la procédure de recrutement, engager les personnes avant même qu'elles ne travaillent, parce qu'elles doivent seulement ensuite partir à l'école de formation, au centre de formation à Jurbise.

Procédure de recrutement, procédure de sélection et un dernier propos pour ne pas être trop long, mais je pense que la sécurité mérite qu'on s'y attarde un instant. C'est sur cette idée de police intégrée, on n'a plus voulu de la police communale et de la gendarmerie, mais il y avait vraiment un échange de bons procédés de la police fédérale qui venait aider la police locale. Et aujourd'hui, ce qui est fou, c'est que c'est la police de Binche qui va renforcer la police de Charleroi pour Charleroi-Standard. C'est la police de Binche aussi qui monte à Bruxelles pour les différentes manifestations, notamment les sommets européens. C'est la police de Binche qui va à Bastogne quand Joe Biden vient, mais avec tous les coûts afférents. Vous imaginez bien que c'est le week-end, qu'eux, ils découchent réellement. Tout cela, ce n'est pas rien, c'est un coup colossal.

Regardez, vous avez certainement les chiffres, le taux d'absence, pas au boulot, le taux de non-remplissage au niveau des policiers de la route en Hainaut. Je pense qu'on n'était plus qu'à 40 % à un moment donné. J'aimerais me tromper, mais je ne pense pas. Il y a vraiment un désinvestissement public qui fait qu'effectivement, on a moins de moyens pour bien travailler.

J'étais très attentif à ce que vous disiez par rapport au CRECCIDE. Vous avez dit : 'est-ce bien utile?' 660 euros, effectivement, c'est une somme qui peut paraître importante. Et ici, en la matière, est-ce que c'est utile? Quand on a la police, quand on a un agent de quartier, est-ce bien utile de mettre ça en place alors que tout existe déjà?

Vous nous dites : 'Cela ne coûte rien'. Je vais vous étonner. Rien n'est gratuit, Monsieur Gigounon. Rien n'est gratuit.

Et l'argent, il ne tombe pas des arbres. Je vous le jure, l'argent, il ne tombe pas des cieux.

Pourquoi ce n'est pas gratuit? Parce que quand vous allez désigner un agent de quartier par rapport à cela, il faut payer ses heures. Les réunions, elles vont avoir lieu le soir, il va falloir payer les heures. Au niveau de la Ville, on va devoir suivre aussi. Il va falloir payer des heures. Donc croire que c'est un petit gadget, que c'est gratuit, que ceci, cela, je n'y crois pas. C'est quelque chose qui doit être pris en considération. Et vous voyez qu'on prend le temps de vous répondre. Est-ce bien utile? Vous nous dites, tentons la chose. Vous dites que c'est gratuit, ce n'est pas gratuit. Je vous l'assure, ce n'est pas gratuit.

Alors, j'ai regardé évidemment autour de nous. La Louvière n'en veut pas. Estinnes, je me suis bien renseigné. Il y en a deux qui ne fonctionnent pas. Ils avaient lancé ça sur Pincemaille.

Avec Monsieur Urbain à l'époque, nous avons pris nos responsabilités. On n'avait pas fait ceux

qui ne voyaient pas, qui n'entendaient pas et qui ne voulaient pas agir. On a agit avec la police, justement, avec l'état civil, avec l'urbanisme, et cela a été remis en état. On a retiré un lieu de non-droit. Pincemaille est toujours là, monsieur Urbain. Pincemaille est toujours là. »

Monsieur Jérôme Urbain :

« Je m'en rappellerai toute ma vie. 4h30 du matin chez moi, quelqu'un sonne pour me dire que c'était dégueulasse qu'on venait de lui radier le domicile fictif qu'il avait parce qu'il vivait à Bruxelles et qu'il touchait ses allocations parce qu'il était domicilié à Pincemaille. Quatre heures et demie du matin, je vous assure, ça ne s'oublie pas. »

Monsieur Laurent Devin :

« Ça, on l'a fait ensemble. Monsieur Gigounon, n'est-ce pas? On a été menacé. On a reçu lors d'une conférence de presse la visite de dizaines de personnes dans la salle des mariages avant un Conseil communal avec une émission de RTL qui venait nous filmer. N'est-ce pas, Monsieur Urbain? On a vécu tout ça ensemble, mais on l'a fait. Et je remercie les Conseillers qui étaient déjà là à l'époque. On a fait ce travail. Rappelez-vous, Monsieur Laiï, on a fait ce travail. Alors autour de nous, on me dit qu'alors aussi il y a Peissant. Les plaques sont là, mais ça n'existe plus. Ça ne vit plus. J'ai regardé un petit peu, on m'a dit à Manage, il y en a un ou deux. Ce qu'on vous propose ici pour ne pas balayer ça d'un revers de la main mais au contraire ajouter une flèche à notre arc en matière de sécurité parce qu'on vient de terminer les rencontres citoyennes. Aucun de vous n'a assisté à une rencontre citoyenne. Ce n'est pas votre obligation, Monsieur Gigounon, je le comprends bien, mais ça me permet, ça nous permet de voir un peu sentir le poulx. Et dans les rencontres citoyennes, en matière de sécurité, ce qui a été le plus souvent exprimé, c'est la vitesse excessive. Vraiment. Partout dans l'entité, c'est la vitesse excessive. Et chiffres à l'appui, on a pu montrer la présence des radars et certaines rues où effectivement il y a un pourcentage plus élevé de procès-verbaux et d'autres moins, mais le ressenti de la population est là. Ici, quand je fais le tour de la question, on travaille beaucoup sur le sentiment de sécurité, c'est clair. Quant au reste, ce que l'on vous propose, et je vais relire, soyez attentifs, je vais aller lentement pour vous permettre de bien comprendre ce qu'on vous propose, c'est qu'on reste dans un cadre bien légal, la police, l'autorité administrative, et qu'à partir de là, le reste, si c'est nécessaire, je le dis, la politique et la sécurité, ce n'est pas un jeu. On ne joue pas avec le feu, ça je m'y refuse absolument.

L'article premier, il est le même que le vôtre.

L'article 2, on reprend les deux premiers Bullet points. Ce qu'il y a, c'est qu'en cas d'identification d'un quartier de faire désigner au sein de la zone de police locale un fonctionnaire de police mandaté référent PLP c'est-à-dire que je vous propose d'interpeller Monsieur le Commissaire divisionnaire qui a autorité en la matière, il faut l'accord du Commissaire divisionnaire et du Bourgmestre, vous le savez bien. Et donc, ce que je vous propose, c'est de prendre contact avec la zone de police locale. Si la police locale identifie effectivement un quartier où il y a lieu de mettre en place un PLP alors je reprends ce que vous avez dit je retire d'identifier les quartiers prioritaires, on va d'abord demander leur avis à la police par rapport à un quartier, deux quartiers, mais je ne vais pas commencer à faire tout le tour. Et donc, on reprend ensuite de solliciter l'appui du Centre d'expertise PLP, de la Direction générale sécurité et de prévention du SPF intérieur, d'organiser, quand ce sera désigné une ou plusieurs séances d'information, de veiller à la signature de la charte, nous retirons de promouvoir le dispositif auprès des habitants. Mais quand la police estime que c'est nécessaire parce que nous avons des retours que je l'estime nécessaires aussi, on met alors ça complètement en place.

Et donc, comme vous le demandez, de demander au Collège communal de faire rapport au Conseil Communal de l'état d'avancement du dossier. Voilà ce qu'on vous propose de mettre en place.

Comme cela, Monsieur Lecoq, on dénonce ce qui peut être la délation, la milice privée et le

voyeurisme, et de donner à un citoyen la capacité parce qu'on en a, je vous le dis notamment en bien-être animal, il y a des gens qui se permettent des dénonciations, de rentrer de force, de ceci, de cela. On a l'identification, évidemment, et donc on s'en méfie. Quand vous donnez trop de pouvoir à un individu qui n'a ni l'assermentation, ni la formation, c'est bien de dire aux gens maintenant, tu vas les donner cours. Si vous n'avez pas de pédagogie, si vous ne connaissez pas la base, ça n'ira pas.

Vous comprenez? Et donc ici, c'est la police, donc le Commissaire, le Bourgmestre et ensuite on peut lancer une procédure en bonne et due forme parce que je pense que nous devons travailler à ce sentiment de sécurité et je pense que nous devons pouvoir développer d'autres projets, le cas échéant. Mais j'insiste, monsieur Gigounon, non pas pour allumer le feu dans un quartier, dans une cité, mais pour permettre, quand ce sera nécessaire, d'agir. Et donc, vous voyez, on prend votre proposition en considération, de manière modérée, respectueuse. Je vous avoue que c'était un grand travail aussi en interne. Je dois pouvoir le dire parce que la sécurité, c'est l'affaire de chacun. Et ici, je crois qu'on va pouvoir parler à toutes et à tous. »

Monsieur Jean Gigounon :

« Merci beaucoup pour ces clarifications et de façon très honnête, je vous remercie de voir avant tout l'intérêt communal plutôt qu'un jeu partisan qui aurait pu être le cas et qui n'a pas été le cas. Et donc, sincèrement, je vous en remercie. Et donc, avec cet amendement, on n'a pas de souci à le voter, bien évidemment. »

Monsieur Kevin Van Houter :

« Je vous remercie j'attendais le vote mais je voudrais prendre la parole parce qu'il y a un petit échange qui n'était pas lié au point et qui concernait une espèce de petite leçon de démocratie avec tout le respect que j'ai pour tout le monde.

Je me sens un peu gêné par certains propos qui ont été dits. Et c'est vraiment un titre personnel que je m'exprime là et c'est impossible de le prévoir à l'avance puisque c'est sorti maintenant. Je voudrais juste rappeler que quand on parle d'extrêmes, il y a plein de formes d'extrêmes, mais que c'est bien un parti, ce n'est pas vous, personnellement, aucun des élus du groupe MR. Il n'y a pas une once de moi qui pense que l'un d'entre vous a une approximation avec l'extrême droite. Mais je tiens quand même à rappeler que c'est le président du MR qui prend des photos et qui débat avec des représentants de l'extrême droite, je pense que c'est important de le dire, notamment avec un de leurs amis qui a été condamné à 10 ans d'inéligibilité pour haine, appel à la discrimination des personnes LGBT, appel à la haine des personnes d'origine étrangère. Et donc, je répète, je ne considère pas 1 % de moi-même qui pense que l'un d'entre vous a quelque chose à voir avec ça. Attention quand on parle d'extrême, parce qu'il faut regarder chacun de son côté. Et il y a des gens qui vous représentent à un autre niveau que Binche, qui, je pense, ont des fréquentations qui dépassent largement le cordon sanitaire et qui ont été fermement condamnées en justice, ces personnes-là. Et ça, je trouve que c'est important de le dire.

J'attendais la fin du point parce que ça n'a rien à voir avec le vote du point qui vient d'être fait, mais comme il y a eu un petit échange là-dessus, je pense qu'il est important de le rappeler et de tous ensemble condamner des personnes qui ne respectent pas ce cordon sanitaire et qui s'associent à des personnes qui se placent elles-mêmes en dehors de la démocratie et qui ont été condamnées en justice. »

DIVERS :

Monsieur Frederic Maghe :

« Très rapidement, deux petites choses. La première, en fait, elle tombe bien, vous verrez, ces

deux petites questions qui sont finalement très actuelles. La première est méga actuelle parce que c'est ce qui vient de se passer il y a deux minutes, rien à voir avec ces discussions sur les extrêmes, j'ai tellement envie de rentrer dedans, mais je vais m'abstenir. C'est difficile de suivre un Conseil communal alors qu'on a IMIO, PLone, etc. alors qu'on n'a pas de connexion. Je ne sais pas, il y a probablement un wifi dans cette salle grande et froide, mais je ne sais pas où il est, je n'ai jamais su m'y connecter. Et donc, pour passer d'un point à l'autre, c'est compliqué. Ici, Monsieur Jonnart nous dit une proposition. Heureusement que j'avais sauvé le document, j'ai su plus ou moins l'avoir, mais les gens derrière, je n'y crois pas. »

Monsieur Laurent Devin :

« Ce que je vous propose, Monsieur Maghe, c'est que dans la prochaine convocation, il y ait l'adresse Wifi. Ça va ? »

Monsieur Frédéric Maghe :

« Deuxième chose, les beaux jours reviennent. J'ai été interpellé à trois reprises par des gens qui ne se sont pas parlé entre eux, sur le même point, pas plus tard que samedi et dimanche. Et vu qu'on est dans la semaine des classiques wallonnes, ça me semblait intéressant de vous en informer. Mais c'est vrai qu'on est souvent très content de dire que Binche est une ville de vélo. Il y a le Ravel, il y a tout ce qu'on veut, mais ça manque cruellement de rack à vélo, en tout cas de parking à vélo. Il y en a un à la gare, mais je pense que c'est la SNCB qui l'a installée. Moi, j'ai des gens qui me disent : 'je vais en vélo', parfois des gens qui travaillent dans l'Horeca, qui tapent leur vélo et qui l'attachent à un poteau de signalisation, ce qui ne doit pas être très légal. Et donc voilà, je suis retourné voir dans le plan stratégique transversal, on n'en parle pas. Je ne veux pas que ce soit des montants astronomiques, mais simplement réfléchir éventuellement à ça. Je ne sais pas, sur la place, près de certains services publics, sur différentes places de village, il doit y avoir quelques endroits, il n'en faut pas 10 000, mais je me demande si ce ne serait pas utile d'en placer à quelques endroits. »

Monsieur Alexandre Rombaut :

« Je tenais à remercier Monsieur Labar pour la note qu'il m'a transmise, enfin, sur cette espèce de problème de sécurité qui auraient pu être plus importants. Alors, je remercie 204 mots. Ça fait six mois que je les attends. C'est un très bon travail de synthèse des différents propos qu'on a eus ici, mais ce que je demande, ce que je continue de réclamer, ce sont les rapports d'intervention qu'il y a eu sur place et qui ont permis de constater qu'il n'était pas nécessaire d'intervenir ou autre, alors qu'au final, la voirie s'est quand même effondrée et aurait pu donner lieu à un incident plus grave. Merci pour le retour, mais à la lecture des nombreux PV de Monsieur le Directeur général, j'avais déjà ces informations-là en ma possession. Je vous remercie pour l'effort. Je demande simplement les rapports d'intervention du service des travaux sur ce point. »

Monsieur Cédric Lecoq :

« J'ai deux questions. La première question donc c'est par rapport au contexte de guerre qu'on est en train de traverser en ce moment. Donc il y a des bombardements, il y a beaucoup de situations assez dramatiques qui sont en train de se passer dans le détroit d'Ormuz, le blocage. Tout le monde est au fait un peu de l'actualité en ce moment. Voilà, on a aussi eu des sorties de presse de certains qui disent que c'est notre guerre, mais on n'est pas d'accord avec ça, ce n'est pas notre guerre. Oui, c'est le président du MR qui est sorti dans la presse avec ses propos-là. Parce

que la guerre a un coût, la guerre va aussi coûter la vie de personnes là-bas. On ne peut pas apporter la démocratie avec des bombes, mais elle a un coût aussi ici financièrement. Et le premier coût, c'est le prix à la pompe et l'augmentation des prix de l'énergie. Et donc, pour être concret, on avait quelques questions pour notre commune. Parce que voilà, Binche n'est malheureusement pas sur une île et va subir, à mon avis, des conséquences vu l'augmentation énergétique. Peut-être que vous n'avez pas forcément les réponses chiffrées actuellement, mais j'entends bien que pour le prochain Conseil s'il est possible d'apporter ces chiffres. Mais voilà, on se pose plusieurs questions concernant l'évaluation aussi des augmentations suite à des prix qui augmentent en termes d'énergie, d'électricité, de chauffage et de carburant pour le CPAS, mais aussi des questions en termes de services communaux, parce que voilà, on a des infrastructures, des écoles, on a aussi une flotte de voitures, le fameux bus communal. Tous ces coûts vont augmenter et ne vont pas épargner la commune. Et donc, quelles sont les mesures que la commune envisage et quelle estimation on envisage là-dessus ? Et alors une dernière question, est-ce que le Collège et vous êtes aussi Député-Bourgmestre donc aussi de relayer aussi la possibilité, surtout quand les prix sont sous tension actuellement, d'empêcher le Gouvernement de revoir sa copie d'augmenter les actifs dans une situation où les prix sont sous tension. Il y a donc trois grandes questions générales. Et la deuxième question, c'est un peu en lien avec, et je tiens à saluer Monsieur Van Houter pour sa prise de position sur les extrêmes ça me touche particulièrement, mais prochainement on arrive, comment dirais-je, à une date qui est très importante qui est le 08 mai en lien avec aussi la paix, la lutte contre l'extrême droite et le fascisme. Et notre Commune s'est associée avec le territoire des mémoires ce que je salue encore. Est-ce que vous avez envisagé, je m'y prends beaucoup plus tôt, on va dire cette fois-ci d'envisager par exemple même un acte symbolique de mettre par exemple un drapeau de la paix et de voir qu'est ce qui est possible avec la jeunesse aussi là-dessus la jeunesse binchoise. Enfin voilà, il y a beaucoup de réflexion mais je vous laisse aussi libre réflexion de venir voir ce qui a des possibilités de marquer le coup dans un monde qui est en train de basculer de plus en plus. »

Monsieur Laurent Devin :

« Monsieur Maghe, je suis tout à fait d'accord avec vous. Décidément, c'est du communisme aujourd'hui, mais je voyais encore cette semaine de nombreux cyclistes arriver sur la Grand-Place de Binche et chercher à déposer leur vélo. Vous savez, certains apprécient plus leur vélo que leur voiture. J'en connais, leur vélo, c'est presque toute leur vie, c'est le plus beau cadeau qu'on puisse leur faire, vraiment. Mais je vous le dis sérieusement. Et je pense qu'auparavant, le râtelier, parce que c'est un râtelier que ça s'appelle, était mal placé, c'est-à-dire qu'il était juste en face. C'est une bonne idée, mais, à la vérité, je connais quelques cyclos et ils vont plus aux terrasses de nos bons cafés et de nos restaurants se sustenter quand ils arrêtent que d'aller au Service de la culture. On a des dizaines, des centaines de cyclistes qui viennent, tout au long de la saison, boire un bon petit verre sur la terrasse ensoleillée du temps de midi de la Grand-Place de Binche. Je partage votre point de vue. Il y a des garages à vélo qui sont disponibles à l'Administration communale, par exemple. Mais comme vous, je pense qu'il faudrait aller et on profitera, je l'espère, et c'est ce que je souhaite, de l'installation du plan Terrasse pour pouvoir justement mettre ça de l'autre côté de la Grand-Place.

Pour la rue Saint-Paul, j'ai dit à l'Echevin en charge : 'Je ne veux plus entendre Monsieur Rambaud sur la rue Saint-Paul'. C'est bon. J'ai l'impression qu'on aura joué la Coupe du monde, on aura refait Paris-Roubaix l'année prochaine, et vous allez encore nous demander les rapports. Allez boire un verre. Il n'y a rien à cacher. Donc, je vous le dis à l'aise, j'ai vu la réponse qu'on vous a envoyée, qui date de mai. Et donc, j'ai l'impression qu'il a fait son maximum. Donc la rue Saint-Paul, moi, je n'y reviens plus.

Monsieur Lecoq, alors vous répondre comme cela sur l'évolution du prix de l'énergie. Est-ce qu'il y a une répercussion aujourd'hui immédiatement constatée. Vous comprenez bien que ça a été le deuxième de mes soucis après la sécurité auprès de Madame la Directrice financière qui m'a dit :

'Monsieur le Député-Bourgmestre, si je peux apaiser un peu votre inquiétude, je peux vous dire qu'on est dans un contrat fixe'. Madame la Directrice financière, c'est bien ça? Attention, ce n'est pas de Vitam aeternam. On est en contrat fixe jusqu'à la fin de cette année. C'est bien ça? Tant à la Ville qu'au CPAS. Et donc voilà, nous sommes préservés pour l'instant. Nous sommes préservés chauffage et tout ça. Le reste, évidemment, on va le subir à un moment donné. Mais j'entends bien ce que vous dites, on pourra avoir une réflexion d'ici le prochain Conseil communal. Alors, sur mes interventions en tant que Député-Bourgmestre par rapport au Parlement, et donc par rapport au gouvernement wallon, je me prive de deux choses. Vraiment, c'est d'instrumentaliser le Conseil communal par des motions que nos partis nous envoient. On ne l'a jamais fait. Vous ne le faites pas pour le PTB, vous ne le faites pas pour le MR, vous ne le faites pas pour les Engagés, on ne le fait pas pour le Parti socialiste. Est-ce que ça a un impact sur la Ville de Binche ? Oui, mais voilà, on n'instrumentalise pas ça ici. Ça se fait dans les grandes villes, je sais bien. Voilà, laissons-leur cela. Par contre, au Parlement, chacun, évidemment, milite en fonction de. Si vous voulez soutenir la pétition du Parti socialiste, n'hésitez pas, elle est à votre disposition.

Sur les territoires de la mémoire, je vous avais invité à faire preuve de compréhension et de patience. Monsieur Gigounon est beaucoup plus jeune, donc on lui a répondu tout de suite et on a fait accès à sa demande.

Monsieur Rombaut nous avait parlé effectivement avec respect, je veux dire vraiment dans un travail de devoir de mémoire, dans un moment où on arrivait effectivement aux commémorations du 8 mai et j'ai dit que nous allions y réfléchir. Vous nous avez assassinés sur Facebook dès le lendemain en disant que nous n'étions pas respectueux de la mémoire. La vérité, on avait vraiment commencé le travail et je n'ai pas pris le soin de vous répondre parce que je n'alimente pas trop les réseaux sociaux, mais avec le souci chez nous de travailler utilement et donc on a inscrit notre cotisation, la cotisation de la Ville de Binche à nous toutes et à nous tous, au budget 2026. J'imagine que ça ne vous a pas échappé. Et je peux vous dire, parce que c'est prévu, d'ailleurs la titulaire du dossier est là-bas, à la table là-bas, et elle sait très bien qu'elle doit présenter son rapport au Collège communal pour inscription au Conseil communal au mois de mai. Et donc, nous nous entendrons là-dessus lors du prochain Conseil communal qui aura lieu le mardi 26 mai. Et donc nous pourrons en parler tous ensemble. Je vous invite d'ailleurs, Monsieur Lecoq et tout qui le voudrait, à participer à la commémoration, c'est Monsieur Beaujean qui sera porte-drapeau, qui sera chef de file à l'occasion de ces commémorations. Des échevins vont y participer, bien évidemment. Dans toutes les anciennes communes, il y a de moins en moins de participants. Avouons-le, il faut pouvoir le dire, mais on tient à préserver ce devoir de mémoire. On travaille avec l'une ou l'autre école. L'une ou l'autre école participe encore. Je salue d'ailleurs la mémoire de Monsieur Dehavay, qui nous a quittés récemment, Madame Philippe, et qui était toujours présente à l'Hôtel de Ville, que ce soit le 08 mai, que ce soit le 11 novembre, à l'occasion de ces commémorations. Je crois que ce travail, ce devoir de mémoire, il nous réunit toutes et tous. Je vous remercie pour ce Conseil communal public. »

Accord à l'unanimité

*

La séance est levée.

*

HUIS CLOS

27. Modification de la composition des membres de la CCATM - Décision

Le Conseil communal est invité à désigner un nouveau membre suppléant dans la réserve de candidature ;

Désignation de Madame Stordeur Virginie

ENSEIGNEMENT

28. Enseignement fondamental - Direction - Binche 3 - Nomination à titre définitif d'une directrice de l'école communale fondamentale Binche 3

Le Conseil communal est invité à procéder à la nomination à titre définitif de Madame Livia GOBBO, en qualité de directrice de l'école communale fondamentale Binche 3, à dater du 8 avril 2026.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

29. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025/2026 - Nomination à titre définitif d'une maîtresse de philosophie et citoyenneté à raison de 24 périodes par semaine avec effet au 1er avril 2026

Le Conseil communal est invité à procéder à la nomination à titre définitif de Madame Fanny KICKENS, en qualité de maîtresse de philosophie et citoyenneté, à raison de 24 périodes par semaine, à dater du 1^{er} avril 2026 dans l'enseignement fondamental officiel subventionné de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

30. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025/2026 - Extension de la nomination à titre définitif d'un maître d'éducation physique à raison de 8 périodes supplémentaires par semaine dans un emploi vacant avec effet au 1er avril 2026

Le Conseil communal est invité à statuer sur l'extension de la nomination à titre définitif de Monsieur Arnaud WATRIN, en qualité de maître d'éducation physique, à raison de 8 périodes supplémentaires par semaine, avec effet au 1^{er} avril 2026 dans l'enseignement fondamental officiel subventionné de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

31. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025/2026 - Nomination à titre définitif d'une institutrice maternelle à raison de 26 périodes par semaine avec effet au 1er avril 2026

Le Conseil communal est invité à procéder à la nomination à titre définitif de Madame Laoura PINZIN, en qualité d'institutrice maternelle, à raison de 26 périodes par semaine, avec effet au 1^{er} avril 2026 dans l'enseignement fondamental officiel subventionné de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

32. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025/2026 - Extension de la nomination à titre définitif d'une institutrice maternelle à raison de 13 périodes par semaine avec effet au 1er avril 2026

Le Conseil communal est invité à procéder à l'extension de la nomination à titre définitif de Madame Elisa PASSARELLO en tant que d'institutrice maternelle avec effet au 1^{er} avril 2026 à raison de 13 périodes supplémentaires par semaine, dans l'enseignement fondamental officiel subventionné de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

33. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025/2026 - Nomination à titre définitif en qualité d'institutrice primaire en immersion anglais, à raison de 24 périodes par semaine avec effet au 1er avril 2026

Le Conseil communal est invité à procéder à la nomination à titre définitif de Madame Ludivine MAHIEU, en qualité d'institutrice primaire en immersion anglais, à raison de 24 périodes par semaine, avec effet au 1^{er} avril 2026 dans l'enseignement fondamental officiel subventionné de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

34. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025/2026 - Nomination à titre définitif d'une institutrice maternelle à raison de 13 périodes par semaine avec effet au 1er avril 2026

Le Conseil communal est invité à procéder à la nomination à titre définitif de Mademoiselle Nell ZISKOS, en qualité d'institutrice maternelle, à raison de 13 périodes par semaine, soit un mi temps avec effet au 1^{er} avril 2026 dans l'enseignement fondamental officiel subventionné de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

35. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025/2026 - Extension de la nomination à titre définitif d'un maitre de psychomotricité à raison de 2 périodes supplémentaires par semaine avec effet au 1er avril 2026

Le Conseil communal est invité à statuer sur l'extension de la nomination à titre définitif de Monsieur Gaspare MORREALE en qualité de maitre de psychomotricité avec effet au 1^{er} avril 2026 à raison de 2 périodes supplémentaires par semaine, dans l'enseignement fondamental officiel subventionné de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

*

La séance est levée.

*

Le Secrétaire,

Guillaume SOMERS

Le Président,

Laurent DEVIN